

◆ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ◆

**PROFESSEUR-E-S DES ÉCOLES ET
INSTITUTRICES-INSTITUTEURS,
À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL !**

La fédération SUD éducation continue de dénoncer la mise en place du protocole PPCR qui institue toujours plus de pratiques de management à l'école et la mise en concurrence des personnels.

Dans le premier degré, la réorganisation des carrières a mis en évidence de nombreuses inégalités. Le fait que l'ancienneté dans le corps des professeur-e-s des écoles soit prise en compte pour l'avancement pénalise de fait celles et ceux qui ont été institutrices-instituteurs.

Ainsi, des professeur-e-s des écoles n'ont pas été promu-e-s au grade hors-classe malgré une ancienneté générale de service plus importante que d'autres, car seule l'ancienneté dans le corps des PE a été pris en compte, balayant leurs années de service comme institutrice ou instituteur.

Des collègues ayant plus de 20 ans d'ancienneté comme instituteur-trice se retrouvent relégué-e-s à la fin du tableau et partiront en retraite sans avoir atteint la Hors Classe, ce qui a une forte incidence sur leur pension.

De plus, nous dénonçons le fait que, selon les départements et les académies, ces situations soient traitées différemment, entraînant des inégalités de traitement au sein d'un même corps selon les territoires.

À l'inverse d'un système de promotions, SUD éducation revendique le même déroulement de carrière pour toutes et tous, dans le même grade, au même rythme et une augmentation des salaires pour tendre vers l'égalité salariale. À travail égal, salaire égal !